

Au lendemain du rejet de sa candidature à la fonction de directeur général de l'Enset

## Pr Donatien Nganga-Kouya : "Je me réserve le droit de saisir les instances compétentes"

Propos recueillis par C.G.K

Libreville/Gabon

**L'union** : Vous êtes l'actuel directeur général de l'Enset. Pourtant, le 27 juin dernier, votre candidature a été rejetée par le conseil d'administration tenu à l'effet de trier les trois dossiers devant servir de base au gouvernement pour le choix du nouveau directeur général de cette grande école. Pourquoi votre dossier a-t-il été rejeté ?

**Pr Nganga-Kouya** : "La raison qui m'a été donnée est que je n'ai pas présenté de bilan. L'Arrêté 001/MESRS/CABM dispose que "les dossiers de candidature comprennent, en plus de toutes les pièces exigées à tous, une demande manuscrite, un bilan et un projet institutionnel de gouvernance". J'ai fait remarquer au Conseil qu'il n'est nullement explicite la forme dans laquelle le bilan doit être présenté. Le mien, j'ai tenu à le résumer dans les différentes parties de mon CV et de mon Projet institutionnel de gouvernance dans lequel on peut retrouver des éléments de bilan : laboratoires créés, l'élaboration des programmes en LMD, la création des filières, les partenariats, la création de l'école doctorale, la graduation des étudiants dans les trois cycles de formation (2 doctorants d'université ont soutenu leur thèse en 2017) etc. Mais le Conseil voulait que le bilan soit présenté sous une forme particulière. Je ne suis pas incapable de présenter un bilan. En 2011, 2015 et le 17 décembre 2017 j'en ai défendu trois qui ont tous été agréés. Mieux, le jour du Conseil, plusieurs membres avaient eu des copies séance tenante. A ce sujet, je précise qu'aucune disposition de l'arrêté ne permet au Conseil d'invalider un dossier sous prétexte d'une présentation



Photo : R.H.A./L'Union

**Pr Donatien Nganga-Kouya** : "Je suis le seul remplissant les critères pour occuper ce poste".

particulière d'un bilan. Je peux, sur la question, conclure que mon dossier a été injustement rejeté.

**Soit ! Mais peut-être que vous ne remplissiez pas les critères requis pour la qualité de directeur général de l'ENSET ?**

"A ce sujet, je peux affirmer sans hésiter, n'en déplaise, que je suis le seul remplissant les critères pour occuper ce poste. Mais je tiens d'abord à souligner que le dernier

Conseil d'administration s'est tenu en violation flagrante des dispositions du décret No 2016/PR/MESRSFC du 28 juillet 2017, de l'arrêté No 001/MESRS/CABM du 23 janvier 2018 et du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Enset No 0000047 du 4 juin 2018, qui organisent les désignations du directeur général de l'Enset.

Ces textes précisent bien, que "Pour être candidat au poste de directeur général de grande école publique d'enseignement supérieur, il faut être Maître Assistant au minimum et avoir une expérience professionnelle de cinq ans". Or je suis le premier Maître des conférences Sciences et techniques du Gabon. Et, à ma connaissance, à ce jour, aucun autre enseignant à l'Enset ne peut se justifier d'un tel grade universitaire. J'ai bien suivi sur les médias que sur les cinq candidats en compétition, quatre seulement remplissaient les conditions. De quelles conditions s'agit-il ? Puisque les textes ont été violés. En effet, parmi les candidatures retenues au final, deux sont de professeurs d'école normale et une émane d'un enseignant Docteur en Sciences de l'éducation qui n'est pas, malheureusement, concerné par cette décision. J'aimerais, à ce niveau, qu'on explique à l'opinion si L'Enset est un établissement d'enseignement supérieur ou un établissement spécifique qui échappe aux dispositions académiques de tous les établissements de l'Enseignement Supérieur.

**Enfin, finalement que comptez-vous faire maintenant ?**

Au vu de ce qui précède, je me réserve le droit de poser des actes tendant à démontrer aux autorités et aux instances habilitées que le Conseil d'administration du 27 juin 2018 a été une mascarade organisée. Et que les décisions issues de celui-ci sont nulles et non avenues.

## Armée/ 1er régiment de parachutistes gabonais/Port des insignes de grade au camp Aïssat de Libreville

### Plusieurs officiers et sous-officiers honorés

AEE

Libreville/Gabon

**PLUSIEURS** officiers et sous-officiers de l'armée de terre, particulièrement ceux du 1er régiment de parachutistes gabonais, communément appelés "Bérets rouges", ont porté leur insigne de grade mardi dernier. La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte du camp colonel Aïssat de Libreville. Elle était présidée par le chef-d'état major de l'armée de terre, le colonel, Jean-Bedel Boucka.



Photo : Abel Eyeghe

Le rassemblement était présidé par le chef d'état-major de l'armée de terre le colonel, Jean-Bedel Boucka.

Sont honorés, une vingtaine de militaires, en affectation, aussi bien sur le territoire national qu'à l'in-

ternational, notamment au sein de la force onusienne de maintien de la paix, la Minusca, en République



Photo : Abel Eyeghe

Une vue des troupes durant la cérémonie.

centrafricaine. La cérémonie s'est déroulée en deux phases. D'abord avec les honneurs

militaires et le passage en revue des troupes par le détachement des entités de l'armée de terre. Et le port

des insignes proprement dit.

Une cérémonie qui revêt une solennité particulière pour les nouveaux promus, a souligné le chef d'état-major de l'armée de terre qui a rappelé aux nouveaux gradés que s'ils portent ces galons aujourd'hui, c'est parce qu'ils le méritent. Ils devraient donc en être légitimement fiers. Appelant, par la même occasion, les autres à fournir plus d'effort, de courage et de discipline, qui caractérisent l'armée. Et pour figurer au tableau des prochains promus.

## Baccalauréat 2018

### Des candidats déficients visuels composent

SNN

Libreville/Gabon

**Quatre élèves déficients visuels prennent part aux épreuves au centre de Quaben de Libreville. Mais la question de leur orientation après la réussite au bac demeure entière.**

**DERNIER** virage des épreuves écrites du baccalauréat, session 2018, avec les matières optionnelles ce samedi. Au nombre des 31 440 candidats inscrits, quatre déficients visuels

dont trois officiels et un candidat libre passent l'examen au centre du lycée Quaben de Libreville. Composant sur des machines spécifiques, les quatre candidats donnent le meilleur d'eux-mêmes, comme les autres, pour décrocher le sésame qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur.

Selon un des examinateurs, après la phase de composition, les copies d'examen de ces quatre élèves seront remises aux transpositeurs, pour transformation du braille au noir (l'écriture



Photo : SNN

Les candidats malvoyants planchant sur l'épreuve écrite du sport.

ordinaire). Et c'est seulement après cet exercice que leurs épreuves écrites seront transmises aux correcteurs au même titre que celles des autres candidats. Dans l'ensemble, ces candidats déficients visuels restent confiants par rapport aux épreuves abordées.

« Il ne nous a pas manqué quoi écrire même si les sujets à traiter étaient corsés. On n'est jamais assez prêt pour un examen. Mais on garde la foi, pour la suite. En espérant que les prochaines épreuves seront assez abordables », a fait sa-

voir Arielle A., une des candidats.

En rappel, les candidats malvoyants prennent part à l'examen du baccalauréat au Gabon depuis 2003. Et depuis lors, la question des structures d'accueil de ces candidats après l'obtention de leur diplôme reste entière dans notre pays. C'est le lieu de s'interroger une fois de plus sur le sort qui sera réservé à cette énième cuvée de déficients visuels en cas de réussite à cette session 2018 du baccalauréat.